

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Séance du 16 juin 2020 – 18h00

Délibération n°2020/41

Date de convocation : 09 juin 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Bévillets  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 16 juin 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (64 titulaires et 3 suppléants) :**

PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, THIEULEUX Jean-Pierre, PECQUEUX Christian, MARLIOT Marie-Lise, LEBLON Francis, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, BLAIRON Daniel, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, ROELS Pascal, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres absents (6) :**

MACAREZ Jean-Félix, ROLAND BEC Brigitte, PLET Bernard, BONIFACE Patrice, LEVEQUE Pascal, GOURAUD Francis

**Membres ayant donné procuration (4) :**

BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, HISBERGUE Antoine à MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, COULON Laurent à RICHEZ Jean-Pierre,

**Membres du bureau exécutif sans droit de vote (2) :**

Daniel CATTIAUX, Jean-Paul CAILLIEZ

Madame RIBES-GRUERE Laurence est élue secrétaire de séance.

## Délibération n°2020/41 : Portant fixation des taux de fiscalité

Monsieur le Vice-Président expose :

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 reportant la date de fixation des taux de fiscalité au 3 juillet 2020,

Considérant la présentation par Vice-Président en charge des finances du rapport orientation budgétaire,

Considérant la tenue débat orientation budgétaire,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-2, L3131-1, L3131-2, L3211-1, L3212-1, L3212-2 et suivant ;*

*Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1586, 1639 A et 1636 B septies ;*

*Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 dont ses articles 11 et 13,*

**Il est proposé au conseil communautaire :**

– **De fixer les taux suivants :**

<i>Taxe sur le foncier bâti</i>	<b>6,50%</b>
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	<b>12,62%</b>
<i>Cotisation foncière des entreprises</i>	<b>28,70%</b>
<i>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères</i>	<b>16,61%</b>

– **De voter le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2020 à 446 252 €.**

1 ABSENTION : PIERRE-HENRI DUDANT  
ADOPTÉE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 22 juin 2020 et de la publication le  
22 juin 2020

Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 22 juin 2020

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

**DELAI ET VOIES DE RECOURS :** Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

**Annexe 2020/41 :**

**État de notification TEOM**

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DIRECTION 592 ANNEE 2020 PAGE : 1  
 ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 1259 TEOM - J

A LA TAXE D'EMLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES  
 TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

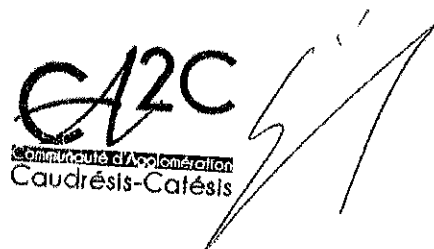
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

Bases exonérées sur délibération : 1 371  
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>  
 Coefficient : >>>>>>  
 Bases définitives de l'année précédente : 40 711 953  
 Bases prévisionnelles d'imposition : 41 256 224

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	41 256 224	16.61 %	6 8752 658 €

A LILLE, le 12 mars 2020 A , le A Beauvois en Cis , le 16/06/2020  
 Le Directeur Régional des Finances Publiques, Le Préfet, Le Président,  
 FRANK MORDACQ



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION

PAGE : 2

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	037 AVESNES LES AUBERT	P	1 684 636
	055 BAZUEL	P	299 426
	059 BEAUMONT EN CAMBRESIS	P	220 147
	063 BEAUVOIS EN CAMBRESIS	P	1 165 761
	074 BERRY	P	1 365 029
	075 BETHENCOURT	P	367 909
	081 BEVILLERS	P	278 931
	102 BOUSSIERES EN CAMBRESIS	P	218 743
	108 BRIASTRE	P	382 965
	118 BUSIGNY	P	1 556 914
	132 CARMIERES	P	579 997
	136 LE CATEAU CAMBRESIS	P	5 373 767
	137 CATILLON SUR SAMBRE	P	442 675
	138 CATTEMIERES	P	397 576
	139 CAUDRY	P	12 037 700
	140 CAULLERY	P	283 535
	149 CLARY	P	725 558
	171 DEHERIES	P	16 117
	191 ELINCOURT	P	282 324
	213 ESTOURMEL	P	259 372
	243 FONTAINE AU PIRE	P	567 687
	274 LA GROISE	P	250 323
	287 HAUCOURT EN CAMBRESIS	P	120 567
	311 HORNECHY	P	237 982
	323 INCHY	P	390 196
	349 LIGNY EN CAMBRESIS	P	1 233 985
	372 MALINCOURT	P	282 316
	382 MARETZ	P	809 602
	394 MAUROIS	P	194 281
	395 MAZINGHIEN	P	145 820
	412 MONTAY	P	204 892
	413 MONTIGNY EN CAMBRESIS	P	445 483
	430 MEUVILLY	P	477 375
	450 ORS	P	350 406
	465 LE POMMEREUILL	P	349 567
	485 QULEVY	P	951 747
	496 REJET DE BEAULIEU	P	116 325
	498 REUMONT	P	192 432
	528 SAINT AUBERT	P	826 390
	531 SAINT BENIN	P	159 340

## ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION

PAGE : 3

## III- COMMUNES DONT LES TAUX TECH NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

1259 TECH - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
	533 SAINT HILAIRE L/CAMBRAI	P	765 228
	545 ST SOUPLLET ESCAUCOURT	P	566 113
	547 ST VAAST EN CAMBRESIS	P	404 681
	604 TROISVILLES	P	441 346
	629 VILLERS OUTREAUX	P	1 388 743
	631 WALINCOURT SELVIGNY	P	1 234 315

Annexe 2020/41 :

État 1259

EPCI : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATÉSIS  
 ARRONDISSEMENT : 59  
 TRÉSORERIE SPL : TRÉSORERIE DE CAUDRY



N° 1259 FPU (1)

TAUX  
 FDL  
 2020

ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020					
<b>I.1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) À TAUX CONSTANT :</b>					
	Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition de 2019	Taux d'imposition plafonné pour 2020	Bases d'imposition provisionnelles 2020	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)
CFE	17 670 880	28,70	>>>	17 930 000	5 145 810
<b>I.2 - RESSOURCES TI &amp; TF À TAUX CONSTANTS :</b>					
	Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2019	Autre option : taux moyens pondérés des communes	Bases d'imposition provisionnelles 2020	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)
Taxe d'habitation	40 183 230	9,57		40 661 000	3 880 301
Taxe foncière (bâti)	48 388 213	6,50		49 388 000	3 210 220
Taxe foncière (non bâti)	2 873 371	12,62		2 809 000	365 854
<b>II. DÉCISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI</b>					
<b>1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020</b>			<b>I 610 805 estimé</b>		
21 465 773	590 330	79 170	524 648	2 161 818	723 208
Produit attendu à l'exercice du budget	Total allocations compensatoires	Produit taxe additionnelle FND	Produit global des IFR	Produit de la CVAE	TASCOM
3 890 301	3 163 008		5 145 910		
Produit provisionnel de TI	Virement GIR	Prélèvement GIR	Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises votée	Produit fiscal attendu TF	
<b>2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITÉ MIXTE)</b>					
Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	TAUX VOTES	Produit correspondant (col.4 x col.9)	Réserve de taux capitalisés	Réserve de taux utilisés
3 576 074	6.50	Taxe foncière (bâti)	3 210 220	0,140	28,70
3 576 074	12.62	Taxe foncière (non bâti)	365 854	Produit de CFE usiné (col.4 x col.13) Si décision de modifier la durée d'application des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée	
Produit de référence des taxes foncières	Produit fiscal attendu TF (côté trésorier)		3 576 074	5 145 910	
<b>3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2020</b>					
A LILLE					
Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES			Le président,		
FRANK MORDAOCC					
le 13 MARS 2020			le		

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FUJLLET A RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

EPCI : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATÉSIS  
 ARRONDISSEMENT : 59  
 TRÉSORERIE SPL : TRÉSORERIE DE CAUDRY



N° 1259 FPU (2)

TAUX  
 FDL  
 2020

ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020						
<b>III - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>						
<b>1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES</b>			<b>2a. BABES NON TAXÉES</b>		<b>2b. PRODUIT DES IFR</b>	
Taxe d'habitation	510 234		Bases exonérées par le conseil de l'EPCI		Éolennes & hydrauliques	
Taxe foncière (bâti)	1 739		Taxe foncière (bâti)		181 432	
Taxe foncière (non bâti)	21		Cotisation foncière des entreprises		Contrôles électriques	
Taxe professionnelle / CFE :			Bases exonérées par la loi		Centrales photovoltaïques	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	1 154		Taxe foncière (bâti)		3 202	
b. Exonérations en zones d'aménagement du territoire	7 052		Taxe foncière (non bâti)		Contrôles hydrauliques	
c. Autres allocations	64 025		Cotisation foncière des entreprises		Transformateurs	
Dotation pour perte de THLV :			Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles		213 355	
1b. CVAE DUE COLLECTÉE (pour information)	1 458 647		2b. CVAE - DÉGREVEMENTS ET EXONÉRATIONS		Stations nucléaires	
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI			CVAE : part dégrèvé		103 456	
			CVAE : part relative aux exonérations compensées		Gaz - stockage, transport...	
			CVAE : part relative aux exonérations non compensées		23 203	
<b>3. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES</b>					<b>MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</b>	
Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun	Taux maximum dérogatoire	Taux maximum avec rattachage	Taux moyen 75%	Taux maximum avec capitalisation	Taux maximum avec majoration spéciale
Première année de FPU						
FPU régime de cotisation	28,16	28,70	20,12	28,30		
EPCI en régime de cotisation			Plafonnement du taux de CFE			
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe foncière sur les propriétés bâties	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre	Taux moyen communal 2020 (niveau national)	Taux plafond pour 2020		
0,981015	0,982733		26,45	52,90		

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS